



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix novembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 19 août 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D-7-5-2-174

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SARL FA MENUISERIES

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric (a donné pouvoir à Francine FILLATRE), BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane (pouvoir donné à Jean Paul TERRENNE), Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Jean DUPUY

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Monsieur Olivier RENAUD a été désigné secrétaire de séance

2022D-7-5-2-174

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SARL FA MENUISERIES

La Communauté de Communes est sollicitée pour un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise par la SARL FA MENUISERIES à AUVILLAR déposé conjointement auprès de nos services de la Communauté de Communes par accusé de réception en date du 19 Juillet 2022.

Comme le prévoit le nouveau dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de communes des Deux Rives par décision du conseil communautaire du 18 Janvier 2021, nous devons nous prononcer en tant que chef de file en matière d'aide à l'immobilier, en faveur de cette demande.

Le bureau communautaire ayant de plus délégation pour l'attribution individuelle des aides, le Président présente donc le projet concerné.

Présentation du projet :

La SARL FA MENUISERIES représentée par Mr Fabien ANDRIEU est installée lieu dit « Pavillon » à AUVILLAR, avec 2 salariés depuis 2020 après avoir repris l'entreprise artisanale familiale dans laquelle il était salarié.

Son projet de développement économique comprend la création et l'aménagement d'un bâtiment adossé à l'atelier existant afin de répondre aux besoins de lieux de stockage et d'accroissement d'activité.

Coût prévisionnel du projet immobilier :

Total de dépenses prévisionnelles éligibles :	46 256,53 € HT
dont terrassement et VRD	11 980 € HT
Gros oeuvre	30 142,47 € HT
Portail, isolation	3 357,91 € HT
Electricité	776,15 € HT

Plan de financement :

- Financement du projet par prêt bancaire et sur les fonds propres de l'entreprise.
- Aide à l'immobilier d'entreprises sollicitée auprès de notre Communauté de Communes des deux Rives à hauteur du taux maximum d'aides publiques à l'immobilier de 20 % soit 9 251,30 €.

Etant chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise, il est important pour le développement économique de notre territoire, de soutenir ce projet sur les Deux Rives avec notre participation financière à hauteur de 9 251,30 € qui ne peut générer dans ce cas

de co-financement sur ce dispositif de la Région Occitanie, en raison de son activité et de la mobilisation récente d'un autre dispositif régional.

La commission économie – artisanat – commerce – emploi – formation en date du 15 septembre 2022, présidée par Christiane LECORRE, a donné un avis favorable à ce dossier.

Le Président propose donc :

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 9 251,30 € à la SARL FA MENUISERIES située à AUVILLAR,
- de lui donner délégation ou mon représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

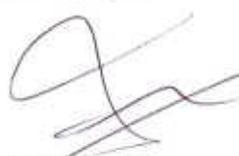
- d'approuver le soutien financier à hauteur de 9 251,30 € à la SARL FA MENUISERIES située à AUVILLAR,
- de donner délégation au Président ou mon représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

Fait à Valence d'Agen, le 10 novembre 2022
Au registre sont les signatures

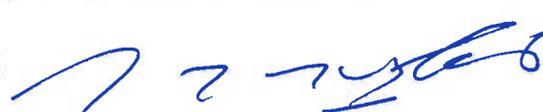
Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 14 novembre 2022

Le secrétaire de séance désigné
Maire d'AUVILLAR

Le Président de la Communauté de Le Maire
Communes des Deux Rives


Olivier RENAUD




Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le **24 NOV. 2022**
Affiché sur le panneau des annonces légales le

24 NOV. 2022

AR Préfecture

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Aide à l' immobilier d'entreprise SARL FA MENUISERIES

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20221110-
2022D_7_5_2_174-DE

Numéro d'acte : 2022D_7_5_2_174

Date de décision : 10/11/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions /
attribuées)

Fichier acte : 2022D-7-5-2-174 POLITIQUE DE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AIDE
IMMOBILIER SARL FA MENUISERIES.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 24/11/2022 14:32:07

Date de réception de l'AR : 24/11/2022 14:32:18